

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 4 avril 2024

l'an deux mille vingt quatre
et le 4 avril

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, et Julien Lageste

Excusés : Mrs Denis Lacape, Pierre Lanquetin et Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut et M. Jean-Marc Castets

Procurations : Pierre Lanquetin à Sophie Despériès
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Date de la convocation
25.03.2024

Date d'affichage
25.03.2024

Objet de la délibération

Subvention exceptionnelle
AGMF

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'Association Gamardaïse de Modélisme Ferrovière (AGMF) pour soutenir un projet.

En effet, en 2024, l'AGMF prévoit d'organiser un premier salon régional du modélisme en terre de Chalosse, qui comprendra du ferroviaire, avec 5 clubs de la Nouvelle Aquitaine, un stand de la Fédération Française de Modélisme, mais aussi d'autres disciplines, avions, camions, bateaux, buggies, et des figurines ou dioramas historiques. Ce salon se tiendra le samedi 16 et dimanche 17 novembre.

Au vu des dates de ce salon, il est proposé d'en rediscuter lorsque le projet sera plus avancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de reporter la décision de cette subvention exceptionnelle lorsque le projet sera abouti
- Charge Monsieur le Maire de demander à l'association de renouveler sa demande à ce moment-là.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
10 avril 2024
Et publication du
10 avril 2024

Secrétaire de séance,
Julien LAGESTE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

